

## **SWISSCURLING**

Concept de protection concernant le COVID-19  
du 30 avril 2020

# **Concept de protection concernant le COVID-19 Mesures et recommandations à l'intention des halles, des clubs et des joueurs de curling**

**Les instructions formulées par le Conseil fédéral le 16 mars 2020 autorisent le sport de loisir sous certaines conditions. SWISSCURLING émet les recommandations suivantes:**

### **Contexte:**

- Le Conseil fédéral a ordonné des mesures fondées sur le droit de nécessité.
- C'est l'Ordonnance 2 COVID-19 du 16 mars 2020 qui s'applique.
- Les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits et amendables.
- Distance minimale de deux mètres
- Instructions d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

### **Objectifs de SWISSCURLING:**

- Nos règles, processus et instructions sont conformes aux exigences des autorités. Des contrôles de police peuvent avoir lieu en tout temps.
- Le message à l'intention du grand public est clair: «Nous sommes et restons solidaires, nous nous tenons strictement aux instructions et n'entendons pas bénéficier de dispositions spéciales». Nous adoptons un comportement exemplaire, ce qui bénéficiera non seulement au curling mais à toutes les autres disciplines sportives.
- Pour les clubs et les centres: des règles claires et simples, des processus compréhensibles, des solutions pragmatiques et abordables.
- Pour les joueurs: des règles et des processus simples et clairs qui garantissent une certaine sécurité.
- Chaque personne sait ce qu'elle a le droit de faire et ce qui lui est interdit.
- Entraînement et enseignement: les deux peuvent avoir lieu.

### **Responsabilité:**

**SWISSCURLING** ne peut que recommander les mesures. Il appartient aux comités des clubs et aux exploitants des installations sportives d'assumer la responsabilité et la mise en œuvre de ces mesures. Si des collaborateurs de **SWISSCURLING** se trouvent sur place, ces derniers sont responsables de leur secteur.

**Les dispositions suivantes s'appliquent pour toutes les disciplines sportives:**

**Les sportifs et les coaches qui présentent des symptômes de maladie n'ont pas le droit de participer aux entraînements et sont tenus de rester chez eux et de s'isoler. Ils prennent contact avec leur médecin et suivent les conseils que ce dernier leur dispense. Le groupe d'entraînement doit immédiatement être informé des symptômes.**

**SWISSCURLING compte sur la solidarité, la responsabilité et la coopération totales de toutes les parties concernées.**

### **Pour les clubs et les installations sportives**

**Ouvert:** Pistes et toilettes

**Fermé:** Vestiaires (douches)

**Restaurant:** Selon les décisions et conditions posées par le Conseil fédéral

### **Instructions pour le déroulement du jeu**

- Il convient de procéder à une planification qui permette le respect des directives actuelles.
- Les réservations de pistes se font par téléphone ou en ligne et sont consignées de manière transparente.
- Des listes (manuscrites ou électroniques) sont utilisées pour contrôler les entrées/sorties dans les halles de curling (peuvent être affichées à l'intérieur). Ces listes concernent toutes les personnes qui ont séjourné dans l'infrastructure sportive et doivent être accessibles à tout moment en cas de contrôle.
- Les rassemblements de personnes doivent être évités en tout temps.
- Système du compte-gouttes: Lorsqu'un certain nombre de personnes se trouve dans l'infrastructure sportive, l'accès en est bloqué. Il convient de s'assurer que cette démarche soit possible et que les entrées puissent être fermées. Les sorties de secours doivent toutefois rester praticables.
- Jusqu'à nouvel ordre, chaque piste peut accueillir au maximum une équipe, dans le respect des directives de l'OFSP.
- La taille des pistes correspond à la place requise par l'OFSP, de telle sorte que cinq personnes (coach compris) peuvent s'y tenir.
- Les joueurs sont tenus de maintenir en tout temps une distance de deux mètres entre eux ainsi que par rapport aux personnes qui se trouvent sur les pistes voisines.
- Lors du lancer de pierre, au balayage ainsi que dans la maison, il convient également de respecter cette distance de deux mètres au minimum. Nous recommandons, dans la mesure du possible, d'étendre cette distance à cinq mètres. Il convient de prendre en compte l'essoufflement des joueurs. En pratique: la personne qui joue est seule près du hack, un balayeur se tient seul entre les deux hog lines, un membre de l'équipe qui joue se trouve seul dans la maison. En cette période de pandémie, tous les autres joueurs se tiennent à distance.

- Le centre édicte des directives en vue d'éviter le plus possible que les personnes qui jouent l'une après l'autre se croisent. Avant que les joueurs suivants n'entrent dans la halle, il convient de s'assurer que les précédents soient partis, ou d'éviter par le biais de différents chemins que les deux groupes ne se croisent.
- Chaque installation sportive ou club nomme un responsable COVID-19 qui veillera au respect de ces exigences. Chaque halle affiche le nom, le numéro de téléphone et une photo de cette personne de manière bien visible à l'entrée.
- Vous trouverez les noms des responsables de projet de l'Association au bas des présentes recommandations.

### **Instructions concernant restaurant et clubhouse**

- Le restaurant reste fermé.
- La vente de nourriture et de boisson est soumise aux règles actuelles en matière de takeaways et de services de livraison (Ordonnance 2 du 13 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19); état le 4 avril 2020, chapitre 3, art. 6, al. 2).

### **Instructions pour les membres et informations aux clients**

- Les instructions de **SWISSCURLING** ainsi que les directives actuelles de l'OFSP sont affichées dans les halles, publiées sur les sites Internet et communiquées à tous les membres et clients par les clubs et installations.
- Le poster de l'OFSP «Voici comment nous protéger» est affiché (à télécharger sur le site de l'OFSP).
- Le comité / les personnes chargées de l'exploitation de la halle doivent s'assurer que cette dernière dispose d'un système de réservations opérationnel. Son fonctionnement fera l'objet de contrôles réguliers.
- Les installations sportives sont ouvertes uniquement aux membres des clubs, aux athlètes d'élite, aux entraîneurs ainsi qu'aux personnes dont la présence est requise. Les accords entre **SWISSCURLING** et les installations sportives doivent être respectés.
- Il reste encore à clarifier de quelle manière les camps d'été pourront avoir lieu. Dans ce contexte, nous attendons des réponses du Conseil fédéral, qui nous seront transmises dans le courant du mois de mai.
- On déconseille aux groupes à risques de se rendre dans les halles.

### **Instructions pour l'installation sportive**

- Il convient de quitter la halle directement après avoir joué.
- Les sièges doivent être espacés d'au moins deux mètres.
- Les responsables de l'installation déterminent les intervalles d'entretien et veillent à ce que les directives de l'OFSP soient respectées.
- Les poubelles sont rangées ou recouvertes. Chacun emporte ses déchets avec lui et les jette à la maison.

## Instructions pour les joueurs

**En effectuant sa réservation et en pénétrant dans l'installation sportive, le visiteur accepte les directives suivantes. En cas de non-respect, le visiteur sera tenu de quitter les lieux et pourra faire l'objet d'une dénonciation.**

- Toutes les instructions du Conseil fédéral doivent être strictement respectées (distance, mesures d'hygiène, etc..).
- Les sessions d'entraînement doivent être réservées et confirmées.
- Les joueurs arrivent à la halle au maximum cinq minutes avant leur heure de jeu.
- Nous recommandons à chacun d'effectuer ses trajets de manière individuelle. Veillez à maintenir, là encore, une distance de sécurité, que vous vous déplaçiez à pied, à vélo, etc. Venez seul en voiture et évitez les transports publics, dans la mesure du possible.
- Les joueurs utilisent et ne portent que leurs propres sacs et accessoires.
- Il est défendu d'échanger des objets.
- On renonce à l'habituelle poignée de main.
- Tous les visiteurs ont du désinfectant sur eux et le tiennent à portée de main.
- Chacun doit impérativement se désinfecter les mains avant et après avoir joué.
- Chaque joueur désinfecte également les poignées de «ses» pierres et ne touche aucune autre pierre.
- Chacun se débarrasse de ses déchets à la maison.
- Les joueurs quittent l'installation sportive aussi vite que possible après avoir joué et évitent de s'approcher trop près les uns des autres en arrivant ou en partant.

## Pour les moniteurs et les entraîneurs

**Les moniteurs et les entraîneurs doivent veiller au respect des mesures suivantes:**

- Les enseignants respectent les mesures d'hygiène et de distanciation et observent les mêmes règles que les apprenants (accès, désinfectant, déchets, etc.)
- La distance minimale de deux mètres entre les moniteurs et les participants est maintenue à tout moment. Nous recommandons, dans la mesure du possible, de laisser encore plus de distance entre les gens.
- Tout entraînement J+S avec des enfants ou des jeunes est soumis aux directives et règles émises par l'Office fédéral du sport (OFSP).
- Nous examinons actuellement la question des camps d'été mais ne pouvons pas encore en dire davantage. Nous ferons notre possible pour vous fournir des informations le plus rapidement possible.
- Nous nous efforçons actuellement de recueillir des informations concernant les tournois en Suisse et à l'étranger à partir d'août. Des nouvelles suivront en temps utiles.

## Communication

La présente version (n° 3 du 30 avril 2020) du concept de protection concernant le curling a été remis à l'OFSPPO et à Swiss Olympic le **jeudi 30 avril 2020 pour que ces derniers en vérifient la validité.**

Dès que nous recevrons leur accord, les documents correspondants seront distribués comme suit:

- Halles et clubs de curling: Les personnes nommées responsables par les installations sportives et les clubs informent toutes les personnes appartenant au club ou à l'installation sportive. L'annonce est affichée dans l'installation sportive et publiée sur le site Internet.
- **SWISSCURLING** publie ces informations sur son propre site Internet.

## **SWISSCURLING apporte son soutien dans la mise en œuvre des mesures**

En cas de question, veuillez vous adresser en priorité à la personne responsable de votre club ou de votre installation sportive. En cas de doute, cette personne s'adressera elle-même à une des personnes responsables au sein de **SWISSCURLING** en matière de «COVID-19»:

- Tom Seger, CEO **SWISSCURLING** et responsable de projet COVID-19, [tom.seger@curling.ch](mailto:tom.seger@curling.ch), 079 218 83 85
- Marco Battilana, chef du sport de performance **SWISSCURLING**
- Manuela Netzer-Kormann, cheffe de la relève **SWISSCURLING**
- Erich Nyffenegger, chef de la formation **SWISSCURLING**

Vous trouverez d'autres adresses électroniques et numéros de téléphone sous le lien suivant: [www.curling.ch](http://www.curling.ch).

Ensemble pour une remise en marche du sport Suisse. Nous devons tous participer.  
Merci.

Tom Seger  
CEO **SWISSCURLING**